



# Signol'air

École à Journée Continue

## LIVRET D'ACCUEIL

*Bienvenue au Signol'air*



# Sommaire

<b>1. Qu'est-ce que le Signol'air ?</b>	<b>1</b>
• Le cadre général	1
• Les valeurs éducatives	1
• La volonté pédagogique	1
• La collaboration avec l'école primaire et le collège de district	2
<b>2. Comment s'inscrire ?</b>	<b>3</b>
• Les modalités d'inscription	3
• Les tarifs	3
• Les documents à remettre à la direction	4
<b>3. Comment fonctionne le Signol'air ?</b>	<b>5</b>
• Les cinq modules du Signol'air	5
• Les trois sections du Signol'air	6
• L'encadrement durant la journée	6
• Les objectifs éducatifs	6
• La journée type	8
<b>4. L'équipe du Signol'air</b>	<b>10</b>
<b>5. La vie collective : droit et devoirs</b>	<b>11</b>
• De l'équipe éducative	11
• Des familles	11
• Des enfants	12
• Les mesures en cas de problème	12
<b>6. Le Signol'air c'est aussi...</b>	<b>13</b>
• L'organisation d'ateliers	13
• La mise en place de projets spécifiques	13
• De grands événements	13

# 1. Qu'est-ce que le Signol'air ?

## Le cadre général

La mission de l'Ecole à Journée Continue consiste à :

- Accueillir les enfants avant et après la classe ;
- Assurer l'encadrement du temps de repas à midi ;
- Organiser des activités périscolaires en lien avec le développement de l'enfant ;
- Mettre en place un soutien aux devoirs scolaires.

L'Ecole à Journée Continue est un véritable lieu éducatif, d'échanges, d'écoute et d'apprentissages.

L'équipe éducative de l'Ecole à Journée Continue agit en toute complémentarité avec les enseignants, le personnel de restauration et les intervenants extérieurs.

## Les valeurs éducatives

Dans le cadre de l'éducation de l'enfant, l'Ecole à Journée Continue a une responsabilité qui complète celle des parents, de l'école et des autres partenaires.

Dans cet objectif les actions de l'Ecole à Journée Continue se déclinent en deux axes :

### **Social**

Offrir un lieu d'accueil de qualité, d'apprentissage à la vie en collectivité et à la socialisation répondant aux besoins des familles et au plus grand nombre d'enfants et de jeunes.

### **Educatif**

Promouvoir et valoriser le droit et les devoirs de l'enfant dans cette structure, tel que le droit à l'éducation, l'expression, la parole, l'alimentation, la participation...

## La volonté pédagogique

Bien au-delà d'un moyen de « garde » pour les accueils ou de restauration pour le temps de midi, l'Ecole à Journée Continue a fait le choix de développer des ateliers amenant l'enfant à découvrir et pratiquer des activités nouvelles, favorisant son épanouissement individuel.



## La collaboration avec l'école primaire et le collège de district

L'équipe éducative du Signol'air collabore activement avec le corps enseignant et les directions de l'école primaire et du collège du district.

Un projet pédagogique contenant des objectifs communs permet d'assurer à votre enfant un encadrement éducatif cohérent en lien avec les exigences scolaires.

Des projets spécifiques, des temps de fêtes partagés, ainsi que d'autres activités, permettent de développer une vision commune et favoriser la coopération entre tous les partenaires du monde scolaire.

Ainsi, votre enfant peut évoluer au sein de cet espace et vivre en toute sérénité de nouvelles expériences qui enrichissent ses apprentissages quotidiens.



## 2. Comment s'inscrire ?

### Les modalités d'inscription

Les inscriptions se font auprès de la Direction de l'Ecole à Journée Continue.

Une fiche d'inscription, le règlement et ainsi que le présent livret sont remis aux parents.

La fiche d'inscription devra être remplie le plus précisément possible.

Il est également impératif de nous préciser les éventuelles allergies (alimentaires ou médicales) ou traitements de longue durée lors de l'inscription.

Votre / vos enfant(s) ne peut fréquenter l'Ecole à Journée Continue que s'il est préalablement inscrit et que l'entretien avec la Direction a été fait.

Tout enfant arrivant seul le matin ou repartant seul le soir doit être porteur d'une décharge signée des parents. Par ailleurs, vous devez nous signaler par écrit les personnes habilitées à venir chercher votre/vos enfants en cas d'empêchement de votre part.



Nous vous informons que **l'équipe éducative n'est pas responsable des enfants avant 6h30 et après 18h**. Pour tout retard, veuillez prévenir l'accompagnante périscolaire (ceci ne peut être qu'exceptionnel et justifié).

Les enseignants sont responsables des enfants en dehors des temps gérés par l'Ecole à Journée Continue.

À la sortie de l'école, le soir, et en cas de retard des parents, tout enfant non inscrit au préalable, ne sera pas admis en périscolaire et restera sous la responsabilité de l'enseignant jusqu'à l'arrivée des parents ou du représentant légal.

### Les tarifs

Les tarifs de prise en charge sont calculés sur la base des revenus familiaux.

La commune de la Neuveville offre la gratuité des devoirs surveillés et subventionne une partie du montant des repas, durant les trois premières années de fonctionnement (2010-2013), pour les habitants de la Neuveville.

La famille s'engage à régler le montant ainsi facturé et à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Ecole à Journée Continue.

## Les documents à remettre à la direction

- o La fiche d'inscription pour l'accueil dûment complétée et signée
- o La page de fréquentation complétée.
- o Une copie de l'attestation d'assurance maladie/accident de votre enfant.
- o Une copie du contrat d'assurance responsabilité civile des parents.
- o Une copie de la dernière taxation fiscale.
- o Pour les indépendants, une copie de la dernière taxation fiscale ou le bénéfice du dernier exercice comptable.



**Toutes les données communiquées restent confidentielles.**



# 3. Comment fonctionne le Signal'air ?

## Les cinq modules du Signal'air



Réveil'matin

Accueil de votre/vos enfant(s) de **6h30 à 8h30**. Un petit déjeuner est proposé durant ce temps d'accueil afin que chacun puisse faire le plein d'énergie pour bien commencer sa journée.



Croq'midi

Accueil votre enfant de **11h45 à 13h50** pour le repas et des activités de loisirs.



Classe Tartine

Accueil de votre/vos enfant(s) de **(4 à 8 ans)** de **13h30 à 18h**. Une gamme d'activités culturelles, sportives, éducatives lui sont proposées par les éducateurs/ices.



Youplaboum!

Accueil de votre/vos enfant(s) **(9 à 15 ans)** de **13h30 à 18h**. Une gamme d'activités culturelles, sportives, éducatives lui sont proposées par les éducateurs/ices.



SOS Devoirs

Des enseignants-ressources présents le lundi, mardi, jeudi pour assister votre/vos enfant(s) pour ses devoirs scolaires, **dès la première année primaire**.

# Les trois sections du Signol'air



## Les Bizules

Groupe d'enfants de  
4 à 7 ans



## Les Gavroches

Groupe d'enfants de  
8 à 12 ans



## Les Jeun's

Groupe d'enfants de  
13 à 15 ans

## L'encadrement durant la journée

Sur les temps du matin et du soir, l'encadrement et la sécurité sont assurés par les éducateurs de l'enfance.

Pendant le temps de midi, la gestion est assurée par ces mêmes éducateurs en complémentarité avec l'accompagnant périscolaire et le personnel de restauration. En effet, les éducateurs sont présents durant le temps de repas, en assurent l'animation.

L'après-midi l'équipe éducative se compose des éducateurs, de l'accompagnant périscolaire, et des enseignants-ressource.

## Les objectifs éducatifs

**Favoriser la socialisation par le respect, sous plusieurs formes :**

- Entre enfants : attitudes et comportements adaptés aux règles de vie en collectivité (langage, attitude physique, aide, entraide...);
- Avec les adultes : respect des éducateurs, de l'accompagnant périscolaire, du personnel de restauration, des enseignants (sans aucune distinction);
- Envers le matériel (privé et public) : respect du matériel pédagogique mis à la disposition des enfants (jeux d'intérieur, d'extérieur, fournitures...), matériel sportif, scolaire (structures de jeux, sanitaires...);
- Par rapport à l'hygiène alimentaire : respect de la nourriture, goûter à tout, éviter le gaspillage, participer aux actions citoyennes locales.

## Favoriser l'autonomie, la responsabilisation :

- aide, entraide, écoute : entre enfants durant les différents temps d'accueils.
- apprendre à vivre ensemble : respect des différences sociales, culturelles, physiques ;
- amener l'enfant à être acteur : choisir de vivre une activité ou de « ne rien faire », s'exprimer sur ce qu'il aime ou pas, être auteur de propositions.
- s'ouvrir sur son environnement : sorties extérieures, sensibilisation sur l'environnement...
- offrir à l'enfant de vivre l'accueil à son rythme hors temps scolaire : cadre sécurisant (aménagement par coins), activités ou projets à long terme proposés (favoriser l'implication, l'engagement), jouer seul ou avec d'autres, se reposer, accès à des salles spécifiques (informatique, bibliothèque...) ;
- permettre à l'enfant de prendre son repas dans les meilleures conditions : contexte convivial, manger entre copains, participer et adhérer aux règles de vie, d'hygiène, proposer des idées de menus, faire des bilans...



# La journée type



**Toute action se veut éducative, il ne s'agit aucunement de reproduire l'école après l'école mais d'en être complémentaire.**

## Les Bizules (4 à 7 ans)



### Le matin : 6h30 - 8h30

Aménagement de l'espace par coins (ateliers libres) : coin lecture, coin musique, coin jeux de société, atelier d'expression libre.

Ce temps doit permettre l'éveil, la découverte tout en respectant le rythme de l'enfant et l'accueil échelonné.

Un petit déjeuner équilibré est proposé chaque matin aux enfants.

### Le midi : 11h45 - 13h30

Gestion des temps de vie quotidienne (sanitaire, apprentissage des règles collectives de vie à table, goûter à tout...).

### L'après-midi : 13h30 - 18h

Aménagement de l'espace en coins, activités ponctuelles et variées dans le domaine créatif, culturel, culinaire, nature, etc.

Un temps pour permettre à l'enfant de « souffler » après une journée d'école (d'où le libre choix : pas d'obligation à participer à une activité).

## Les Gavroches (8 à 12 ans)



### Le matin : 6h30 - 8h30

Favoriser l'arrivée échelonnée et respecter le rythme des enfants, aménagement ou répartition des salles par dominantes (jeux de société, lecture...).

Un petit déjeuner équilibré est proposé chaque matin.

### Le midi : 11h45 - 13h30

Lavage des mains, toilettes, explication des ateliers proposés...

Repas et participation aux tâches.

Jeux libres entre copains, ateliers aux dominantes diverses : artistiques, culturelles, sportives, manuelles...).



### **L'après-midi : 13h30 à 18h**

Possibilités de jeux libres (d'intérieur et d'extérieur), d'ateliers dirigés (intervention

d'animateurs spécifiques), ateliers à libre choix menés par les enfants et les éducateurs (musique, dessin, ateliers ponctuels selon le moment de l'année, projets citoyens, etc.).

Aide aux devoirs assurée par les enseignants-ressources.

Moment privilégié pour le goûter (aménagement de l'espace pour rendre agréable ce moment) et pour « souffler » après une journée scolaire.

### **Les Jeun's (13 à 15 ans)**



#### **Le matin : 6h30 - 8h30**

Espace d'accueil réservé aux ados en semi-gestion libre avec des BD, possibilité d'écouter de la musique, des jeux de société, etc.

Un petit déjeuner équilibré est proposé chaque matin.

#### **Le midi : 11h45 - 13h50**

Accueil pour le repas et programme d'animations en cogestion entre les éducateurs et les adolescents.

### **L'après-midi : 15h30 à 18h**

Possibilités de jeux libres (d'intérieur et d'extérieur), d'ateliers dirigés (intervention d'animateurs spécifiques), ateliers à libre choix menés par les adolescents et les éducateurs (musique, dessin, ateliers ponctuels selon le moment de l'année, projets citoyens, etc.).

Aide aux devoirs assurée par les enseignants-ressources.

Moment privilégié pour le goûter (aménagement de l'espace pour rendre agréable ce moment) et pour « souffler » après une journée scolaire.

# 4. L'équipe du Signol'air

L'équipe du Signol'air se compose de la manière suivante :

- **Une directrice** qui gère le fonctionnement administratif et pédagogique de l'Ecole à Journée Continue.
- **Une assistante périscolaire** qui coordonne tous les aspects de l'intendance de l'Ecole à Journée Continue. Elle est aussi garante de l'encadrement des enfants lors des temps de repas.
- **Deux éducateurs/ices de l'enfance** qui sont garants de l'encadrement quotidien des enfants, ainsi que de la planification et de la gestion des activités proposées.
- **Trois enseignants-ressources** qui apportent leur soutien à votre/vos enfant(s) lors de ses devoirs scolaires.
- **Un(e) cuisinier/ère** qui prépare de savoureux petits plats et des goûters équilibrés.
- **Deux auxiliaires de restauration** qui assure le service lors du repas de midi.
- **Des stagiaires** qui effectuent leur formation pratique au sein de l'Ecole à Journée Continue.
- **Des intervenants extérieurs** qui proposent une gamme d'activités culturelles, sportives, éducatives à votre/vos enfant(s).
- **Deux concierges** responsables de l'entretien des locaux



# 5. La vie Collective : droits et devoirs

## De l'équipe éducative

*(éducateurs, accompagnant périscolaire, personnel de restauration, enseignants)*

- proposer des ateliers récréatifs, ludiques, innovants favorisant la découverte, l'éveil, l'écoute et qui respectent les rythmes de vie de l'enfant ;
- veiller au respect des différences ;
- se tenir au secret professionnel (gestion interne des informations) ;
- assurer la sécurité physique (aménagement adapté des lieux), morale (soutien, entraide) et affective (rassurer...) ;
- se remettre en cause pour évoluer et faire évoluer leurs pratiques ;
- se faire connaître et reconnaître (qualité d'information, affichage, visuel...) ;
- informer les responsables de toute absence, difficulté rencontrée ;
- être respecté dans le cadre de leur fonction ;
- être entendu et reconnu dans leurs besoins professionnels.

## Des familles

- prendre connaissance du livret d'accueil et en parler avec leur enfant ;
- respecter les horaires de l'Ecole à Journée Continue ;
- s'informer et participer à la vie de l'Ecole à Journée Continue ;
- informer leurs enfants de la réglementation et des règles en collectivité (règlement intérieur) ;
- répondre aux convocations quand des problèmes réguliers surviennent ;
- fournir des renseignements actualisés, numéros de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant ou informer l'équipe éducative de tout changement en cours d'année ;
- tenir compte des remarques ou des faits avérés vis à vis de leur enfant (comportement verbal ou physique contraire à la collectivité) ;
- bénéficier d'un encadrement de qualité et adapté à leurs besoins ;
- être écoutées et respectées ;



## Des enfants

- avoir la possibilité de « ne rien faire » ou de participer à un atelier ;
- donner leur avis et formuler des attentes ;
- respecter les personnes et les biens ;
- prendre conscience de leur comportement (actes et conséquences) ;
- Vivre la vie en collectivité et les règles qu'elle comporte ;
- respecter le règlement commun intérieur de l'École à Journée Continue ;
- Goûter à tout, respecter les règles sanitaires, d'hygiène et autres (se tenir à table, aider le personnel de service...) ;

## Les mesures en cas de problème

Lorsqu'un enfant pose problème sur les temps d'accueil, et selon l'importance des événements, plusieurs mesures d'accompagnement sont prévues.

- Faits portés aux parents oralement (contact téléphonique direct avec par les éducateurs de l'École à Journée Continue) ;
- Un courrier est envoyé aux familles.
- Les parents sont convoqués à la Direction de l'École à Journée Continue, si aucun changement dans l'attitude de l'enfant n'intervient (mesures d'accompagnement proposées en cas d'incidents répétés et pouvant perturber la vie en collectivité et l'enfant lui-même).

En tout état de cause et en fonction des mesures adoptées, l'enfant ou les enfants sont toujours reçus, écoutés et confrontés à leur comportement. Si nécessaire, des rencontres avec les familles, les enseignants, l'équipe éducative de l'École à Journée Continue, pourront être organisées.

L'ensemble des co-éducateurs feront tout pour que l'enfant propose par lui-même la ou les solutions pour réparer le préjudice (moral, insulte), physique (agression), dégradation de biens (école, environnement proche...).

Si malgré toutes ces mesures, le comportement de l'enfant devait continuer à porter préjudice à la collectivité, une exclusion temporaire ou définitive pourrait être envisagée.

Il en est de même lors de manquements répétés au règlement de l'École à Journée Continue.

## 6. Le Signol'air c'est aussi...

### L'organisation d'ateliers

Des animateurs interviennent tout au long de l'année sur les accueils de l'après-midi et du soir, en complément des ateliers menés par l'équipe éducative.

Ces animateurs professionnels dans leurs disciplines proposent des ateliers d'expression plastique et dramatique. Ils mettent en place un projet annuel. Ces ateliers sont limités à 12 enfants afin de fidéliser le public et mesurer l'avancée des acquisitions, des compétences individuelles .

### La mise en place de projets spécifiques

Des animations plus ponctuelles peuvent se dérouler (intervenants spécialistes en multimédia, environnement...).

Elles se déroulent souvent par trimestre et font appel à des professionnels :

- animations radio.
- mise en place d'ateliers de lecture et d'écriture.
- intervention de conteurs, troupes de théâtre.
- projets autour de l'environnement.
- activités sportives
- découvertes culturelles

### De grands événements

L'année scolaire est ponctuée par quelques manifestations.

- participation à des concours périscolaires ;
- correspondance et rencontre avec des enfants d'une autre région linguistique ;
- portes ouvertes ;
- actions citoyennes afin de sensibiliser les enfants à la solidarité ;
- fêtes annuelles
- projets tout au long de l'année avec des artisans locaux et exposition ;
- etc.



Nous sommes à votre disposition pour toutes questions, suggestions ou idées.

*L'équipe du Signol'air*



Signol'air

École à Journée Continue

Signolet 3 - 2520 La Neuveville

Tél : 032 751 24 85

E-mail : [ejcsignolet@neuveville.ch](mailto:ejcsignolet@neuveville.ch)